



Guide du demandeur

Appel de propositions

Octobre 2021

POUR DÉMARRER

Le Défi Innovation alimentaire offre une occasion de financement unique aux collaborateurs de l'industrie alimentaire canadienne qui souhaitent être à l'avant-garde d'améliorations transformatrices qui propulseront le secteur alimentaire vers l'avenir et produiront des retombées économiques.

Les projets du Défi Innovation alimentaire peuvent mettre l'accent sur des ingrédients et des produits à valeur ajoutée, des avancées technologies ou des produits automatisés et robotisés visant à améliorer la compétitivité internationale du secteur de l'alimentation et de la communauté de l'innovation du Canada.

Dans le cadre du présent appel de propositions, nous invitons des équipes de collaborateurs de partout au Canada à présenter des projets offrant des possibilités d'innovation convaincantes.

Pour être admissibles à un financement, toutes les propositions doivent :

- décrire des initiatives de collaboration dirigées par l'industrie portant sur au moins une des priorités en matière d'innovation du RCIA;
- miser sur la collaboration entre un demandeur principal et plusieurs partenaires, chacun d'entre eux étant membre du RCIA;
- inclure au moins une petite ou moyenne entreprise partenaire; tous les partenaires du projet doivent être constitués en société au Canada ou, s'il s'agit de chercheurs, travailler dans un établissement de recherche ou un centre d'innovation canadien.

Le total des coûts admissibles du projet devrait se situer entre 1 M\$ et 4 M\$. Le montant maximal de financement de contrepartie du RCIA correspondra à 50 % du total des coûts admissibles du projet.

Le financement sera octroyé à titre de remboursement, et le RCIA exigera des frais de gestion de projet non remboursables équivalant à 5 % du total des coûts admissibles au financement du RCIA.

Priorités en matière d'innovation du RCIA

Le guide du programme du Défi Innovation alimentaire énonce les trois priorités en matière d'innovation auxquelles doivent satisfaire les demandeurs pour avoir droit à un financement :

- mise au point de produits et de procédés intelligents;
- durabilité de l'écosystème alimentaire;
- création de chaînes d'approvisionnement agiles et sécuritaires.



Exemples de projets concordant avec les priorités en matière d'innovation (liste non exhaustive) :

- nouveau procédé d'extraction, de conservation ou de suprarecyclage de nutriments à valeur ajoutée;
- produits automatisés et robotisés visant à améliorer la qualité, l'uniformité et la capacité des services de restauration;
- matériaux et concepts d'emballage qui réduisent le gaspillage et augmentent la durée de conservation;
- technologies numériques (p. ex. apprentissage automatique) qui réduisent les cycles de R et D en prédisant les besoins et tendances de consommation;
- formulations et ingrédients novateurs qui visent à améliorer la nutrition, la santé et le bien-être (possibilités relatives au microbiome intestinal, à l'immunité, etc.).

Critères d'admissibilité

Exigences auxquelles doivent satisfaire les groupes de collaborateurs

Pour être admissibles à un financement, tous les projets doivent :

- être entrepris par un groupe de collaborateurs dirigé par l'industrie comprenant un demandeur principal et des partenaires qui sont constitués en société au Canada et membres du RCIA;
- inclure au moins une petite ou moyenne entreprise (PME) (entreprise comptant 499 employés ou moins et dont le revenu brut est inférieur à 50 millions de dollars);
- inclure au moins deux entreprises indépendantes du secteur privé;
- prévoir des activités de recherche et de développement dont les niveaux de maturité technologique (NMT) vont de 1 à 7; les projets comportant des éléments de NMT 8 et 9 ne seront pris en considération que s'ils font partie d'un projet comportant également des éléments de NMT allant de 1 à 7 (voir le guide du programme pour une description complète des NMT).

Qu'entend-on par collaboration?

Les collaborateurs d'un projet doivent avoir des objectifs communs, et chacun d'eux doit investir dans le projet.

Le RCIA cofinancera des projets de collaboration qui mettent à profit des forces, corrigent des lacunes et stimulent l'innovation sur tout le continuum de la chaîne de valeur. La



contribution des collaborateurs d'un projet peut prendre différentes formes : investissement financier, propriété intellectuelle d'amont, expérience liée à un marché en particulier, expertise en matière recherche, équipement technique, etc.

Critères d'évaluation des projets

Les lettres d'intention et les propositions admissibles seront évaluées en fonction des critères d'évaluation ci-après.

Critères d'évaluation	Pointage
Points forts du demandeur et de ses partenaires	5 points
Description du demandeur principal et de tous ses partenaires ainsi que des rôles qu'ils comptent jouer activement dans le cadre du projet (les demandeurs qui comptent parmi leurs partenaires un grand nombre d'organismes, d'entreprises, de PME, d'universités, de collèges et de centres de recherche obtiendront le nombre maximal de points pour ce critère)	5
Détails du projet	25 points
Contexte et justification du projet	5
Objectifs et résultats attendus du projet	5
Concept et méthodologie du projet	15
Avantages pour l'écosystème alimentaire canadien	55 points
Aspects innovants et transformateurs du projet	20
Concordance du projet avec les priorités en matière d'innovation du RCIA	20
Plan de transfert de connaissances ou de commercialisation	10
Avantages directs ou indirects pour la fabrication d'aliments et de boissons	10
Gestion du projet et du budget	10 points
Plan de travail détaillé du projet indiquant les activités, les jalons, les échéanciers, les rôles et responsabilités précis du demandeur principal et des partenaires et un budget détaillé	5
Risques établis et plan d'atténuation	5
Total	100

Le RCIA se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier les critères d'évaluation des projets.



Guide du demandeur

L'objectif du présent guide du demandeur est de fournir une orientation sur la présentation d'une demande au titre du Défi Innovation alimentaire du RCIA. Il convient de noter que le présent guide est sujet à modifications.

L'examen de la lettre d'intention permettra de déterminer si un projet est d'une portée appropriée et s'il répond aux critères d'admissibilité de base du Défi Innovation alimentaire. Par ailleurs, le RCIA pourra soumettre des commentaires constructifs sur des faiblesses ou des ambiguïtés que les demandeurs pourront ensuite corriger dans leur proposition.

À la suite de l'examen préalable de leur lettre d'intention par le RCIA, les demandeurs retenus seront invités à soumettre une proposition contenant plus de détails sur leur projet.

Directives générales

Les demandeurs sont invités à déposer une lettre d'intention en bonne et due forme avant **12 h HNE, le lundi 15 novembre 2021**, à l'adresse innovation@cfm-rcia.ca.

Les demandeurs retenus pourront ensuite déposer une proposition avant **12 h HNE, le lundi 10 janvier 2022**. Les soumissions tardives ou incomplètes ne seront pas acceptées.

Sous réserve de l'approbation préalable du RCIA, les demandeurs pourront soumettre leur lettre d'intention avant 12 h HNE, le lundi 29 novembre 2021; toutefois, leur proposition devra toujours être déposée avant 12 h, le lundi 10 janvier 2022.

Le RCIA se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier ou d'annuler le calendrier du programme.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le RCIA à innovation@cfm-rcia.ca.

La lettre d'intention en bonne et due forme doit comprendre les fichiers électroniques suivants :

- a. Lettre d'intention (le présent document Word vous servira de guide);
- b. Pièces justificatives (ne les inclure que si elles sont pertinentes à la proposition);
- c. Budget et plan de travail (utiliser le fichier Excel distinct fourni).

*** Les informations non confidentielles fournies dans les champs marqués d'un astérisque peuvent être divulguées publiquement. Voir les Modalités (section 6) relatives aux exigences de divulgation et de diligence raisonnable.**



Section 1 : Survol du projet *

- Proposez un titre à la fois concis et descriptif pour votre projet;
- Inscrivez votre budget total (estimation) et le montant de la demande de financement total présentée au RCIA (les chiffres devraient correspondre à ceux inscrits dans le budget établi à l'aide du fichier Excel fourni);
- Précisez qui est le demandeur principal et qui sont tous les partenaires du projet;
- Choisissez une date de début et une date de fin du projet (début au plus tôt le 1^{er} avril 2022; fin au plus tard le 31 mars 2025).

Section 2. Renseignements concernant le demandeur principal *

- Notez que les données recueillies dans cette section seront transmises à Innovation, Sciences et Développement économique Canada;
- Inscrivez votre dénomination sociale et votre nom commercial;
- Décrivez votre secteur d'activité/capacité fondamentale (l'information servira à faire le portrait de votre entreprise et de vos activités);
- Précisez votre adresse, ville/municipalité, province, code postal, site Web (URL), numéro d'entreprise à 9 chiffres, date de constitution;
- Type d'entreprise – faites un choix dans le menu déroulant;
- Pourcentage de propriété canadienne – Indiquez dans quel pourcentage l'entreprise est détenue par des Canadiens ou des entreprises constituées en société au Canada (selon la proportion d'actions avec droit de vote);
- Code SCIAN – Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord est conçu par des organismes de statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Pour un complément d'information à ce sujet, consultez le [site Web](#) de Statistique Canada.
- Précisez le nombre total d'équivalents temps plein (ETP) qui ont travaillé pour votre entreprise ou établissement au cours de la dernière année civile¹. Veuillez exclure les employés en congé non rémunéré;
- Êtes-vous membre du RCIA? Si vous ne l'êtes pas, rendez-vous sur le site Web du RCIA pour adhérer gratuitement au RCIA avant de présenter votre demande;
- Personne-ressource principale du projet – Donnez le nom, le titre et les coordonnées (adresse de courriel, numéro de téléphone) de la personne avec qui le RCIA pourra communiquer au sujet du demandeur principal et du projet.

¹ Les chiffres sur l'emploi doivent être fournis en utilisant la définition d'équivalent temps plein suivante : chaque employé (ou stagiaire, le cas échéant) qui travaille pour une entreprise à temps plein (c'est-à-dire qui consacre au moins 2000 heures à son activité professionnelle durant une année); dans le cas d'employés ou de stagiaires rémunérés à l'heure qui ne travaillent pas à temps plein, unité comparable au nombre d'heures que consacre un travailleur à temps plein à son activité professionnelle.



Section 3. Partenaires du projet *

- Fournissez les renseignements demandés sur tous les partenaires;
- Si plus de cinq partenaires prennent part au projet, copiez la section sur le premier partenaire et collez-la après la section sur le cinquième partenaire;
- Inscrivez votre dénomination sociale et votre nom commercial;
- Décrivez le secteur d'activité/la capacité fondamentale (l'information servira à faire le portrait de l'entreprise et de ses activités);
- Précisez l'adresse, la ville/municipalité, la province, le code postal, le site Web (URL), le numéro d'entreprise à 9 chiffres, la date de constitution;
- Type d'entreprise – faites un choix dans le menu déroulant;
- Pourcentage de propriété canadienne – Indiquez dans quel pourcentage l'entreprise est détenue par des Canadiens ou des entreprises constituées en société au Canada (selon la proportion d'actions avec droit de vote);
- Code SCIAN (voir les explications données précédemment);
- Précisez le nombre total d'équivalents temps plein (ETP) travaillant pour l'entreprise ou l'établissement au cours de la dernière année civile (voir les explications données précédemment);
- Le partenaire du projet est-il membre du RCIA? S'il ne l'est pas, rendez-vous sur le site Web du RCIA pour l'inscrire gratuitement au RCIA avant de présenter votre demande;
- Personne-ressource principale du projet – Donnez le nom, le titre et les coordonnées (adresse de courriel, numéro de téléphone) de la personne avec qui le RCIA pourra communiquer au sujet du partenaire du projet.

Section 4. Description et sommaire du projet

Section 4.1. Veuillez fournir une brève description du projet (150 mots maximum).*

- Faites un survol de haut niveau du projet;
- Mettez l'accent sur les objectifs que le projet veut atteindre;
- Notez que, si votre projet est retenu, cette information sera utilisée pour communiquer vos objectifs à un plus vaste public.

Section 4.2. Veuillez fournir un résumé expliquant comment le projet fera progresser la compétitivité de l'écosystème alimentaire canadien et créera des retombées économiques, et pourquoi le financement du RCIA est nécessaire pour mener votre projet à bien. (150 mots maximum) *

- Précisez les enjeux ou problèmes techniques auxquels s'attaquera votre projet et comment les solutions à ces enjeux peuvent conduire à des changements novateurs et transformateurs pour le Canada;



- Montrez comment le projet procurera des avantages notables dans un domaine particulier du secteur canadien des aliments et des boissons;
- Décrivez l'incidence des résultats du projet sur l'ensemble du secteur.

Section 5. Questions d'évaluation

Pour chacune des questions suivantes, veuillez fournir une brève description (de 500 à 700 mots) qui servira de fondement à l'évaluation de votre proposition.

Section 5.1. Décrivez le demandeur principal et tous les partenaires du projet ainsi que le rôle qu'ils comptent jouer activement dans le cadre du projet.

- Définissez clairement le rôle que chaque partenaire jouera pour soutenir le projet;
- Décrivez la nature collaborative du projet et la manière dont les partenaires travaillant ensemble obtiendront plus de résultats que s'ils travaillaient individuellement;
- Expliquez clairement comment les partenaires mettront à profit leurs forces pour obtenir un résultat novateur;
- Expliquez pourquoi la participation de chaque partenaire est nécessaire à l'atteinte des résultats du projet;
- Expliquez comment chaque partenaire soutiendra le projet (planification, recherche, essais, démonstration, construction, coordination, communications, etc.);
- Décrivez comment chaque partenaire du projet établira des liens et augmentera l'échange de connaissances;
- À l'étape de la lettre d'intention, identifiez tout partenaire avec lequel vous pourriez communiquer pour étayer votre proposition si votre projet était retenu;
- Vérifiez si les structures de gouvernance nécessaires sont en place pour assurer la gestion et la réalisation du projet. Avez-vous accès aux installations et aux ressources nécessaires? Comment les partenaires du projet tiendront-ils des dossiers et des rapports?

Section 5.2. Décrivez le contexte et la justification du projet.

- Décrivez l'enjeu qui a créé le besoin de ce projet;
- Décrivez tout travail connexe réalisé en amont qui a préparé le terrain pour ce projet de collaboration;
- Décrivez comment le projet permettra de trouver des façons nouvelles, améliorées ou différentes de collaborer au sein de l'écosystème d'innovation alimentaire du Canada.

À l'étape de la proposition, nous inviterons les demandeurs retenus à inclure des références ou des documents concernant des travaux connexes réalisés en amont ou menés dans d'autres provinces et territoires ou à l'étranger. Ceci n'est pas requis pour la lettre d'intention.



Section 5.3. Décrivez les objectifs et les résultats attendus du projet.

- Décrivez les objectifs et les résultats attendus qui seront atteints par chaque partenaire;
- Décrivez les dépenses importantes ou notables qui seront engagées par chaque partenaire;
- Confirmez la mise en commun des objectifs et des résultats entre tous les partenaires.

Certains partenaires peuvent avoir un plus grand nombre d'objectifs et de résultats attendus que d'autres; cependant, vous devez démontrer que tous les partenaires seront responsables de l'atteinte d'objectifs et de résultats précis.

Section 5.4. Décrivez le concept et la méthodologie du projet.

- Fournissez tous les détails pertinents nécessaires à l'évaluation de la valeur technique ou scientifique du concept et de la méthodologie du projet. Vous pouvez inclure des références et des documents à l'appui à l'étape de la proposition;
- Décrivez les possibilités ou les questions de recherche qui seront examinées au cours du projet;
- Décrivez l'enjeu que les collaborateurs relèveront ensemble;
- Décrivez la méthodologie que vous utiliserez pour réaliser le projet et les raisons pour lesquelles vous l'utiliserez. Expliquez le concept du projet en ce qui a trait aux études, expériences et activités de mise en œuvre;
- Décrivez toute recherche novatrice qui sera entreprise par chaque partenaire;
- Dans le cas des projets de recherche, identifiez le chercheur principal ou le fournisseur de services techniques et précisez comment les résultats et les données seront recueillis, stockés et analysés;
- Précisez les échéances et les principaux points de décision du projet;
- Donnez tout détail pertinent nécessaire à l'évaluation du projet.

Pour la description du concept et de la méthodologie du projet, l'information peut être présentée sous la forme de listes ou à l'aide de puces.

À l'étape de la proposition, nous inviterons les demandeurs retenus à inclure des références ou des documents (titre de compétences, curriculums vitae et recherches complémentaires) concernant le chercheur principal ou les fournisseurs de services techniques. Ceci n'est pas requis pour la lettre d'intention.

Section 5.5 Décrivez les aspects novateurs et transformateurs du projet.

- Décrivez comment les résultats du projet feront progresser votre domaine d'innovation alimentaire au Canada;



- Expliquez comment le projet a le potentiel de transformer ou de soutenir les activités de transformation de chaque partenaire;
- Décrivez les nouvelles connaissances que créera chaque partenaire pour faire progresser le secteur;
- Précisez dans quelle mesure le projet est à la fois novateur et transformateur d'un point de vue technique ou commercial;
- Décrivez comment le projet conduira à des avancées techniques ou commerciales qui permettront aux entreprises canadiennes de rivaliser avec des concurrents mondiaux et de faire du Canada un chef de file.

Section 5.6 Priorités du RCIA en matière d'innovation

5.6.1. Dans la première colonne, cochez LA priorité en matière d'innovation qui concorde le mieux avec votre projet. Dans la deuxième colonne, cochez toutes les priorités en matière d'innovation qui concordent avec votre projet – Consultez le guide du programme pour une description complète des priorités. Les projets concordant avec plus d'une priorité sont encouragés.

5.6.2 Décrivez comment le projet concorde avec les priorités en matière d'innovation du RCIA.

- Examinez les descriptions des priorités en matière d'innovation dans le guide du programme et décrivez comment les activités de votre projet concordent avec au moins une de ces priorités;
- Décrivez pourquoi votre projet est important et en quoi il aura une incidence positive sur l'écosystème alimentaire canadien en ce qui a trait aux priorités susmentionnées.

Les demandeurs sont encouragés à décrire l'incidence de leur projet pour plusieurs des priorités en matière d'innovation susmentionnées.

Section 5.7 Décrivez le plan de transfert de connaissances ou de commercialisation, y compris toute propriété intellectuelle créée par le projet, en précisant quelle partie possédera la propriété intellectuelle et quel type de propriété intellectuelle sera partagé avec d'autres membres du RCIA.

- Les demandeurs dont la stratégie de développement et de commercialisation de la propriété intellectuelle est bien articulée et formulée seront mieux classés que ceux dont la stratégie n'est pas suffisamment détaillée;
- Fournissez un plan de transfert de connaissances ou de sensibilisation détaillé qui favorisera l'adoption de nouvelles connaissances/innovations/technologies en facilitant les échanges entre les membres de votre groupe de collaborateurs et avec d'autres membres du RCIA;



- Pour les projets axés sur la mise au point de nouvelles technologies, décrivez les plans de développement et de protection de la propriété intellectuelle. Indiquez comment toute propriété intellectuelle d'amont créée dans le cadre du projet sera conservée;
- Donnez des détails sur la propriété intellectuelle d'amont qui devrait découler du projet et précisez à quel partenaire devrait appartenir la propriété intellectuelle résultante;
- Donnez des détails sur les plans de brevetage, d'octroi de licences ou d'autres stratégies de commercialisation et de marketing;
- Décrivez une voie de commercialisation pour la propriété intellectuelle résultante et précisez comment le projet passera à l'étape de la commercialisation; fournissez une stratégie de conquête de parts de marché, incluant l'identification de besoins commerciaux particuliers, les plans pour faire face à la concurrence, la sécurisation des chaînes d'approvisionnement, la capacité de fabrication ainsi que le choix et l'utilisation de canaux pour joindre et attirer les utilisateurs finaux ou les consommateurs.

Le RCIA ne s'intéressera pas lui-même à la propriété intellectuelle d'un projet, mais il pourra aider le demandeur à en faciliter la commercialisation au profit du Canada.

À l'étape de la proposition, une entente de collaboration devra être signée par les partenaires du projet. Cette entente devra notamment définir les rôles du responsable et des partenaires du projet, inclure une répartition des coûts projetés et comporter des dispositions en matière de gestion conjointe des risques. Elle devra aussi préciser comment la propriété intellectuelle d'amont découlant des projets sera partagée entre les partenaires du projet. Le responsable et les partenaires du projet devront préparer leur propre entente de collaboration.

Section 5.8 Décrivez les avantages directs et indirects de votre projet pour la fabrication d'aliments et de boissons

- Décrivez comment les résultats attendus de votre projet auront une incidence importante et durable sur le secteur canadien de l'alimentation.

Voici une liste d'avantages pour l'écosystème alimentaire canadien que vous pourriez intégrer dans votre réponse :

- collaboration accrue avec les fabricants canadiens et leurs partenaires de l'écosystème alimentaire;
- production et commercialisation de nouveaux produits, procédés, services et systèmes;
- utilisation accrue d'incubateurs, de projets pilotes et d'autres ressources d'innovation alimentaire;
- augmentation du nombre de nouveaux contrats d'investissement;
- augmentation du nombre d'entreprises créées ou mises à l'échelle;



- création de nouveaux emplois dans le domaine de l'innovation alimentaire et de la recherche grâce aux projets et aux activités;
- augmentation du nombre total d'emplois (directs et indirects) créés et maintenus grâce aux projets et aux activités;
- augmentation des dépenses des entreprises pour la R et D (BERD);
- investissements privés dans les équipements de pointe, l'automatisation et les technologies numériques;
- nombre accru de nouveaux diplômés se joignant à l'écosystème alimentaire canadien;
- réduction du total des émissions de carbone, de l'utilisation de l'eau et des déchets par unité de production.

Section 5.9 Décrivez les risques et présentez un résumé de votre plan d'atténuation

- Décrivez les enjeux ou les risques qui pourraient nuire à la réussite du projet;
- Décrivez comment vous prévoyez d'atténuer ces risques;
- Expliquez comment tous les partenaires du projet participeront aux efforts d'atténuation des risques.

À l'étape de la proposition, les demandeurs devront remplir un registre des risques en fonction de la taille de leur projet ou du niveau de risque associé à celui-ci. Ceci n'est pas requis pour la lettre d'intention.

Budget et plan de travail

Les demandeurs devront remplir un fichier Excel distinct pour établir un budget et un plan de travail au titre du Défi Innovation alimentaire du RCIA; ce fichier comporte quatre onglets.

Onglet 1. Profil du projet

- Inscrivez le nom du demandeur principal et de tous les partenaires du projet;
- Inscrivez le titre du projet utilisé pour la demande;
- Inscrivez la date de début (au plus tôt le 1^{er} avril 2022) et la date de fin du projet (au plus tard le 31 mars 2015).

Onglet 2. Budget

- Consultez l'annexe C – Lignes directrices pour la détermination des coûts admissibles et non admissibles dans le Guide du programme. Ajoutez des rangées, au besoin. Ajoutez les coûts sous l'exercice financier applicable.
- Selon les coûts que vous aurez saisis, le tableur calculera le total des coûts admissibles du projet, les coûts non couverts (selon le calcul des coûts indirects), le total des coûts



admissibles au financement du RCIA et le total des coûts qui relèveront du demandeur principal, des partenaires et d'autres sources gouvernementales.

- Les frais de gestion de 5 % sont calculés en fonction du total des coûts admissibles au financement du RCIA.
- Les prévisions trimestrielles serviront à prévoir le montant des remboursements que les demandeurs approuvés réclameront au cours d'un trimestre (selon l'exercice financier du gouvernement, qui s'étend du 1^{er} avril au 31 mars). Le remboursement reposera sur la date de facturation des dépenses engagées.

Onglet 3. Sources de financement

- Cette feuille de calcul permet de ventiler les sources de financement du demandeur principal et des partenaires du projet ainsi que les sources de financement gouvernementales qui seront utilisées (50 %);
- Le nom de l'entreprise/organisation s'inscrira automatiquement à partir de l'onglet Profil du projet;
- Inscrivez O/N pour indiquer si le partenaire de financement est une petite ou moyenne entreprise (PME) comptant 499 employés ou moins et avec des revenus bruts inférieurs à 50 M\$;
- Inscrivez O/N pour indiquer si un partenaire du projet est affilié avec un autre partenaire du projet, comme il est mentionné dans le guide du programme;
- Indiquez la contribution financière provenant directement du demandeur principal et du partenaire.
- Si les contributions financières du demandeur principal ou du partenaire proviennent d'autres sources de financement gouvernementales (échelon municipal, provincial ou fédéral), précisez le financement total, le nom de l'entité gouvernementale/du programme et l'échelon gouvernemental;
- Inscrivez O/N pour indiquer si les contributions financières du secteur proviennent de l'extérieur du Canada (c'est-à-dire si des sommes investies par le demandeur principal ou un partenaire proviennent directement de l'étranger).

Onglet 4. Plan de travail

Établissez un plan de travail de haut niveau (activités, résultats attendus, échéancier, rôles et responsabilités de tout fournisseur de services). À l'étape de la proposition, les demandeurs devront remplir un plan de travail plus détaillé.

- Choisissez l'exercice associé à la date de début de l'activité dans le menu déroulant;
- Sous la colonne Description de l'activité, précisez les activités prévues par ordre chronologique et mentionnez les jalons du projet;
- Les résultats attendus sont les avantages qui peuvent découler du projet; l'atteinte ces résultats est une mesure de succès. Ces résultats peuvent inclure des éléments novateurs tels des produits, des pratiques, des procédés et des systèmes :



- Nouveaux produits : biens et services dont les caractéristiques et les utilisations prévues sont très différentes de celles de biens et de services déjà créés et utilisés (p. ex. équipement, logiciel, aliments nouveaux, biens de consommation);
- Nouvelles pratiques : techniques ou méthodes qui peuvent être employées;
- Nouveaux procédés : ensemble d'opérations exécutées par un appareil et dont les variables sont surveillées et contrôlées pour produire un résultat en laboratoire ou en usine;
- Nouveaux systèmes : ensemble de méthodes, de procédures et de routines détaillées qui sont créées pour exécuter des activités ou des tâches ou, encore, pour résoudre un problème;
- Choisissez le responsable de l'activité à partir du menu déroulant (demandeur principal ou partenaire responsable de l'activité);
- Choisissez le NMT qui reflète les résultats attendus. Si aucun NMT n'est associé à l'atteinte des résultats attendus, inscrivez « _ ».

Pour obtenir un complément d'information sur les niveaux de maturité technologique (NMT), consultez les descriptions s'y rapportant dans le guide du programme.

Exemple

Exercice financier	Description de l'activité	Résultats attendus	Responsable de l'activité	NMT associé aux résultats
Exercice un 2021-2022	Recours aux services d'un laboratoire pour la réalisation de travaux de R et D sur l'extraction de protéines	Identification du chercheur principal; recrutement d'un étudiant à la maîtrise; établissement d'un échéancier	Partenaire 1	-
Exercice un 2021-2022	Essai en laboratoire d'une méthode visant à isoler efficacement les protéines de la farine d'orge (janvier-mars)	Protocole mis par écrit et prêt à être mis à l'essai dans une usine pilote avec un partenaire industriel	Demandeur principal	NMT 5
Exercice deux 2021-2022	Embauche d'un agent de mobilisation dans le cadre d'un contrat à court terme (avril-juin)	Identification de nouveaux partenaires commerciaux;	Partenaire 4	NMT 6



		prototypes prêts à être mis à l'essai en usine		
--	--	--	--	--

Si vous avez d'autres questions ou avez besoin d'aide avec la présentation de votre lettre d'intention, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe du RCIA à innovation@cfm-rcia.ca.

